



Liste des tarifs

Questions & réponses à propos des tarifs

DELEN

PRIVATE BANK

4 La gestion de patrimoine chez Delen Private Bank : trois formules

5 Quelques notions importantes

7 Questions & réponses à propos des tarifs

7 Frais de services d'investissement

7 Comptes

8 Opérations et paiements

9 Credits et autres services

10 Taxes et impôts

La gestion de patrimoine chez Delen Private Bank : trois formules

Gestion discrétionnaire

En concluant un contrat de gestion discrétionnaire, vous confiez la gestion de votre portefeuille à une équipe d'experts qui suit les marchés de près au quotidien. Ils tiennent compte du risque que vous pouvez et voulez supporter, et de vos attentes de rendement. Une gestion en votre nom, donc.

95 % de nos clients ont choisi un contrat de gestion discrétionnaire et suivent la Stratégie de Delen Private Bank qui investit dans nos fonds maison. Pour ces clients, ce sont donc principalement des frais liés aux produits qui s'appliquent.

Conseil en investissement

Moins de 1 % de nos clients ont conclu un contrat de conseil en investissement. Tenant compte de votre profil d'investissement, la Banque fournit des conseils sur la composition globale du portefeuille ou sur un instrument financier spécifique.

Nous n'acceptons plus de nouveaux dossiers de conseil en investissement.

Execution Only (Trading)

Les clients titulaires d'un compte Execution Only auprès de la Banque transmettent des ordres, de leur propre initiative, sans conseil de la part de la Banque. **Pour les nouveaux dossiers, cette prestation n'est envisageable que pour une partie des avoirs, via Delen OnLine et en combinaison avec un contrat de gestion discrétionnaire.**

Quelques notions importantes

Stratégie de Delen Private Bank

Par Stratégie de Delen Private Bank, nous entendons la stratégie liée à notre gestion discrétionnaire, dans laquelle nous avons recours à nos fonds maison correspondant systématiquement à votre profil d'investissement. Ces fonds maison sont des Organismes de Placement Collectif (dénommés ci-après OPC) dont la Banque fait elle-même la promotion et dont la gestion est réalisée par le gestionnaire de fonds du Groupe, [Cadelam](#). Il s'agit de fonds (mixtes) patrimoniaux qui investissent autant que possible en actions et obligations individuelles.

Vous trouverez les frais pour cette Stratégie de Delen Private Bank, appelés frais liés aux produits, et les impôts éventuels sur votre aperçu des frais personnalisé annuel dans votre état de portefeuille de fin d'année et auprès de votre chargé(e) de relation.

Frais liés aux produits

Il s'agit de frais spécifiquement liés à l'instrument de placement, à savoir les frais prélevés par l'émetteur de l'instrument de placement. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'instrument de placement. Ces frais liés aux produits ne sont donc pas prélevés sur le compte proprement dit, mais intégrés sur une base journalière dans le rendement et le cours de l'instrument de placement. **Ces frais liés aux produits ne sont plus évoqués dans la suite du présent document.** À ce propos, nous vous invitons à consulter votre aperçu des frais annuel personnalisé dans votre état de portefeuille de fin d'année ou à vous adresser à votre chargé(e) de relation.

Frais de services d'investissement

Il s'agit de frais liés à la prestation d'un service d'investissement. Ils sont déduits directement de votre compte. Ils comprennent le « service fee » et les frais de transactions ainsi que les impôts éventuels. Ils ne sont pas dus sur la partie de votre portefeuille investie selon la Stratégie de Delen Private Bank.

Service fee

Le « service fee » renvoie aux frais récurrents qui sont comptabilisés trimestriellement sur la valeur totale des avoirs des clients, à l'exception de la partie investie selon la Stratégie de Delen Private Bank. Ils comprennent aussi bien les droits de garde et la commission de gestion que les frais d'encaissement de coupons, de consultation de votre archive digitale et d'autres prestations de services non mentionnés séparément dans ce document.

Frais de transactions

Il s'agit de tous les coûts directement liés aux opérations boursières effectuées en instruments de placement sur le compte. Par exemple, les coûts relatifs à l'achat ou la vente d'une action. Ils comprennent également les frais d'entrée/sortie dans les fonds qui ne font pas partie de la Stratégie de Delen Private Bank.

Delen OnLine et l'application Delen

Delen OnLine et l'application Delen constituent la plateforme numérique sur laquelle vous pouvez consulter votre portefeuille et votre archive digitale à tout moment.

Paiement SEPA

Il s'agit d'un paiement pour lequel le compte du donneur d'ordre et le compte du bénéficiaire sont situés dans un des 27 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie) ou pour des paiements vers la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco ou la Suisse.

Le paiement doit être effectué en euros.

Paiement international

Il s'agit d'un paiement en dehors de la zone SEPA ou effectué dans une autre monnaie que l'euro.

Compte autorisé

Pour des raisons de sécurité, la Banque ne travaille qu'avec un seul compte de contrepartie. Il s'agit d'un compte que vous détenez auprès d'une autre banque et dont vous renseignez le numéro par le biais d'un document à signer. Tous les ordres de virement d'argent non signés (par téléphone, e-mail, etc.) peuvent toujours être exécutés vers ce compte. Vous pouvez lier ce compte autorisé, dont vous êtes également titulaire, à un compte chez Delen Private Bank.

Taxe boursière (Taxe sur les opérations de bourse - TOB)

La taxe sur les opérations de bourse s'applique aux achats, ventes ou rachats de certains titres. Son montant dépend du type de titre concerné.

Précompte mobilier

Le précompte mobilier est un impôt libératoire sur les coupons et dividendes (ou sur la plus-value de la partie obligataire des fonds) et n'est pas repris dans les aperçus relatifs aux frais

FSMA/BNB

L'Autorité des services et marchés financiers (Financial Services and Market Authority) est l'institution qui, outre la Banque Nationale de Belgique (BNB), exerce la surveillance sur le secteur financier belge.

OPC

Abréviation pour Organismes de Placement Collectif, également appelés « fonds ».

ETF

Abréviation pour Exchange Traded Funds of Trackers. Ils suivent le cours d'un instrument de placement, par exemple un indice ou une matière première.

Questions & réponses à propos des tarifs

Frais de services d'investissement

Les frais de services d'investissement ne sont pas dus si vous investissez exclusivement (à 100 %) dans la Stratégie de Delen Private Bank, ce qui est le cas pour la plupart de nos clients. Il s'agit de frais liés à la prestation d'un service d'investissement. Ils sont déduits directement de votre compte et ne sont applicables qu'aux avoirs du client qui ne sont pas investis selon la Stratégie de Delen Private Bank. Ils comprennent le « service fee », les frais de transactions et les impôts éventuellement dus.

1. Quel est le montant du « service fee » ?

Le « service fee » n'est pas dû sur les instruments de placement qui relèvent de la Stratégie de Delen Private Bank. Il est dû en revanche sur le reste des avoirs du client. En clair, si vous investissez exclusivement par le biais de fonds maison, vous ne payez donc aucun « service fee ». Vous trouverez les frais pour la Stratégie de Delen Private Bank dans votre récapitulatif personnalisé des frais ou sur votre aperçu de portefeuille annuel en fin de l'année. Bien entendu, vous pouvez également les obtenir auprès de votre chargé(e) de relation.

Pour les clients en gestion discrétionnaire et conseil en investissement, la commission s'élève à 1,10 % par an sur la partie des avoirs du client qui n'est pas investie selon la Stratégie de Delen Private Bank.

Pour les clients ayant conclu un contrat « execution only », la commission s'élève à 0,6 % par an sur la partie des avoirs du client qui n'est pas investie dans la Stratégie de Delen Private Bank.

La TVA de 21 % s'applique à ce « service fee ».

2. Que payez-vous lors de l'exécution d'une transaction en instruments de placement ?

Vous ne payez aucuns frais d'entrée ou de sortie sur les instruments de placement détenus dans le cadre de la Stratégie de Delen Private Bank.

Pour toutes les autres transactions, nous appliquons les frais de transactions simples repris ci-dessous pour les opérations d'achat, de vente et de souscription. Les frais de transactions minimums s'élèvent à 35 € par transaction.

	Frais de transactions
Actions et ETF (sur les bourses d'Euronext : Bruxelles, Paris, Amsterdam et Luxembourg)	1,0 %
Actions et ETF (sur d'autres bourses que celles précitées)	1,5 %
Obligations	0,5 %
Autres OPC que ceux qui font partie de la Stratégie de Delen Private Bank	1,5 %
Or	1,0 %
Titres nominatifs	€ 150 de supplément par opération

La TVA de 21 % s'applique à ces frais de transactions (à l'exception des transactions sur l'or) lorsqu'il s'agit d'un compte en gestion discrétionnaire.

Comptes

1. Chez Delen Private Bank, peut-on n'ouvrir qu'un compte à vue pour effectuer des paiements au quotidien ?

Sauf exception, il n'est pas possible d'ouvrir uniquement un compte à vue. L'exécution de paiements ne constitue pas l'activité principale de la Banque. Néanmoins, chaque client a un compte d'où tous les dépôts et retraits s'effectuent séparément. Vous pouvez effectuer des versements directement sur votre compte d'investissement. Vous trouverez le détail et les numéros de compte sur votre document **Ouverture d'un compte**, sur la première page de votre relevé trimestriel ou dans votre application Delen.

2. Que payez-vous pour un compte à vue chez Delen Private Bank ?

Lorsque vous concluez un de nos contrats, vous ne payez pas de frais pour votre compte à vue.

Il n'est cependant pas autorisé d'avoir un solde débiteur sur son compte à vue. Lorsque le compte présente un solde débiteur non autorisé, la Banque facture un taux débiteur de 8 % par an. Les intérêts afférents sont comptabilisés trimestriellement.

Opérations et paiements

1. Pouvez-vous utiliser votre compte chez Delen Private Bank pour des opérations journalières ?

Dans la mesure où la mission principale de Delen Private Bank est de détenir et de gérer des titres pour vous, votre compte ne doit pas servir essentiellement à effectuer des opérations journalières. Vous pouvez toutefois l'utiliser comme compte bénéficiaire de virements. Pour des raisons de sécurité, les virements partant de ces comptes sont effectués principalement par le biais d'un compte autorisé (voir le glossaire).

2. Combien de temps faut-il pour rendre liquide un fonds de la Stratégie de Delen Private Bank ?

Pour les instruments de placement dans le cadre de la Stratégie de Delen Private Bank, la règle générale est «t+2» : vous devez compter deux jours bancaires ouvrables après le jour de l'opération si vous avez transmis la transaction à votre chargé(e) de relation avant 14 h ce jour-là. Il existe cependant des exceptions à cette règle de «t+2» : vous pouvez les demander à votre chargé(e) de relation.

3. Combien de temps faut-il pour exécuter un virement en espèces ?

Les opérations électroniques et manuelles (virements) qui sont effectuées vers un compte autorisé (voir le glossaire) et avant la clôture quotidienne (11 h) sont exécutées à la date de l'opération elle-même. Donc, lorsqu'une opération est effectuée après 11 h, la date valeur sera le jour bancaire ouvrable suivant. Dans le cas d'un virement vers un compte non autorisé, il est possible que la date de l'opération et la date valeur soient séparées de plus d'un jour ouvrable.

4. Les virements sont-ils soumis à des frais ?

Paiements SEPA

Gratuit s'il s'agit d'un virement en euros. Les virements en devises étrangères sont soumis à des frais de 50 €.

Paiements internationaux

La Banque n'est pas spécialisée dans les virements internationaux. Ils ne sont exécutés qu'à titre exceptionnel. Les paiements internationaux en euros sont permis à partir d'un montant de 25 000 €. Les frais sont de 0,25 % avec un minimum de 150 € et un maximum de 800 €. Pour les paiements internationaux en devises étrangères, nous chargeons un supplément de 50 €.

5. Quels sont les frais sur opérations de change (achat/vente de devises étrangères) chez Delen Private Bank ?

Sur les opérations de change sur le compte (en ce compris les opérations de change liées à l'achat ou à la vente d'instruments financiers qui cotent en devises étrangères), nous appliquons un tarif de 0,5 % sur la somme de l'opération.

6. Peut-on transférer des titres vers une autre banque ?

Transfert de titres

Pour les transferts entre comptes chez Delen Private Bank, nous ne facturons aucuns frais.

Pour les transferts vers d'autres institutions financières : 181,5 € par ligne TVAC (150 € hors TVA)

Pour les entrées ou sorties de certains titres non courants (comme les hedge funds), la Banque fait appel aux services d'un tiers dépositaire. La Banque peut répercuter sur le client les frais que ce tiers dépositaire facture à cette fin.

À la clôture d'un compte, tous les éléments sont liquidés et leur produit est viré en cash.

Encaissement de coupons

Cette prestation de services est comprise dans le « service fee ».

Credits et autres services

1. Peut-on obtenir un crédit chez Delen Private Bank ?

C'est possible si vous êtes déjà client chez Delen Private Bank, et ce, pour satisfaire des besoins de crédit temporaires.

Delen Private Bank intervient en qualité de prêteur pour des crédits à la consommation et des crédits hypothécaires. Les crédits hypothécaires sont destinés à l'achat ou à des rénovations importantes de biens immobiliers. Ces prêts sont octroyés pour une durée de trois ans pour les crédits hypothécaires et jusqu'à cinq ans pour les crédits à la consommation.

Les frais liés à cette prestation de services ne sont constitués que de l'intérêt débiteur calculé sur les montants utilisés. Vous ne payez aucuns autres frais tels que : frais de dossier, frais d'ouverture et de clôture, indemnités de remploi pour les avances remboursées anticipativement et commissions de réservation pour les montants non utilisés.

Chez Delen Private Bank, le taux débiteur à payer sur les montants de crédit utilisés est variable (révision après 1, 3, ou 12 mois) et est fixé sur la base du taux Euribor publié pour une année de 365 jours. L'Euribor est le taux d'intérêt moyen auquel de nombreuses banques européennes se prêtent mutuellement. L'éventuel taux Euribor négatif n'est pas imputé sur les crédits octroyés. En plus du taux Euribor, vous payez une marge d'intérêt exprimée en points de base que la Banque vous facture.

Delen Private Bank applique les mêmes tarifs pour les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires.

La Banque octroie également des crédits sous la forme de garanties bancaires à des tiers au profit du client. Sur cette garantie, nous facturons une commission mensuelle, trimestrielle ou annuelle sur la base de son montant. Par ailleurs, il n'y a aucuns frais de dossier pour les garanties bancaires octroyées.

Contactez votre chargé(e) de relation pour les tarifs actuellement en application.

2. Delen Private Bank propose-t-elle d'autres services ?

Delen OnLine – l'application Delen

Vous disposez d'un aperçu complet de votre portefeuille, de son rendement et des frais sur l'application Delen et Delen OnLine. Vous pouvez également consulter des informations de marché et nos articles d'actualité, contacter votre chargé(e) de relation, et scanner, télécharger et signer des documents de manière sûre et efficace. Ce service est gratuit.

Carte de banque

Delen Private Bank ne propose pas de carte de banque en raison de la stratégie choisie, ciblée sur la gestion discrétionnaire.

Accompagnement du partage de la succession (Financial Planning et Estate Planning)

Frais de dossier pour la répartition d'une succession, tarif horaire : 242 € TVAC (200 € hors TVA). Ces frais ne sont pas applicables aux clients en gestion discrétionnaire.

Delen Family Services

Delen Family Services se présente comme un service d'inventorisation et de prise de décision, destiné à vous aider à planifier au mieux l'ensemble de votre patrimoine. Il vous donne ainsi un aperçu de tous les composants de votre patrimoine, un arbre généalogique de votre famille, une répartition des droits de propriété, une indication des droits de succession et une archive digitale où vous pouvez conserver tous vos documents importants. Toutes ces informations sont consultables sur Delen OnLine ou via l'application Delen.

Pour les clients en gestion discrétionnaire, ce service est gratuit.

Frais de recherches et d'administration inattendus

Frais de recherche : € 302,5 €/heure TVAC (250 € hors TVA)

Cash

Il n'est pas possible de retirer ou de déposer du cash, que ce soit en euros ou en devises étrangères.

Taxes et impôts

1. Quels sont les taxes et impôts pris en compte ?

Récupération d'impôt (conventions préventives de la double imposition)

Par ligne : 60,5 € TVAC (50 € hors TVA). Cette prestation de service n'est effectuée que si le montant à récupérer par titre s'élève au minimum à 100 € net.

TVA

Pour tous les clients, la TVA (21 %) est due sur le « service fee » facturé au niveau du compte. En gestion discrétionnaire, la TVA (21 %) est due sur les frais de transactions.

Sur les frais liés aux produits au sein des fonds patrimoniaux, aucune TVA n'est imputée.

		Tarif légal
Taxe sur les opérations boursières (achats et ventes)	Actions négociées sur le marché secondaire, certificats étrangers d'actions belges/étrangères, certificats immobiliers, warrants, turbos, sprinters, produits structurés sans garantie du capital.	0,35 % (max. 1600,00 €)
	Obligations/Bons d'État négociés sur le marché secondaire, certificats belges ou étrangers d'obligations belges ou étrangères, certificats belges d'actions belges/étrangères, actions de sociétés immobilières réglementées.	0,12 % (max. 1300,00 €)
Taxe sur les opérations boursières (rachats)	Parts de capitalisation de sociétés d'investissement (SICAV ou SICAF) cotées en bourse ou non, qui figurent sur la liste de la FSMA (enregistrées en Belgique).	1,32 % (max. 4000,00 €)

